

Question 1 :

J'aimerais savoir s'il faut être inscrit et avoir acquitté les frais d'inscription pour pouvoir demander une étude exploratoire de raccordement du parc éolien.

Réponse 1 :

Pour se prévaloir d'une étude exploratoire, l'intéressé à soumissionner n'a pas à être inscrit à l'appel d'offre lancé par Hydro-Québec Distribution.